

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Réunion Ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

#### **27 présents + 2 pouvoirs (29 votes) :**

**QUORUM : 15**

#### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Viviane CHABAUTY, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Wilfried MICHAUD, Régine CHABAUTY, Pascal PRIMAULT, Didier DUPIC, Charlotte VARLET
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Jean-Louis RIDOUARD, Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Eric BILLEAU, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Jeremy CHEVALLIER (suppléant)
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD
- ✓ Commune de Louin : Line ROGER, Anne-Marie POUPIN, Christophe AUGYROND
- ✓ Commune de Maisontiers : Nadine VIVIER (suppléante)
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Nathalie BESSERON, Jean-Yanne MARTINEAU

#### **2 pouvoirs :**

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Jean-Marie BOUCHET a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Absent(s)/Excusé(s) :** Hélène MARSAULT, Dominique GUILBOT, Jean-Marie BOUCHET, Gérard CHABAUTY

#### **Christophe AUGYROND a été élu secrétaire de séance**

## Représentants syndicat de la vallée de la Dive

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

**Vu** les statuts du Syndicat de la Vallée de la Dive appelant à la désignation de représentants de la Communauté de Communes ;

**Considérant** la répartition des sièges à 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au comité syndical ;

**Considérant** que, sur proposition du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner ses représentants au sein de ce syndicat par un vote à main levée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De désigner comme délégués titulaire et suppléant de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au sein du Syndicat de la Vallée de la Dive, les personnes suivantes :

Syndicat de la Vallée de la Dive - Comité syndical	
Titulaire	Suppléant
Gérard CHABAUTY	Jean-Louis RIDOUARD

Le secrétaire,  
Christophe AUGYROND

Le Président,  
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260506-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 06-05-2026

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48